

AR PREFECTURE

006-210601050-20190205-2019_08-DE
Reçu le 07/02/2019



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Éléments d'analyse budget principal

Conseil Municipal

Mardi 5 février 2019



Le Conseil Municipal est à nouveau invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orienta­tion Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orienta­tions qui préside­ront à l'élabora­tion du prochain budget primitif.

L'article 107 de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe) a modifié les articles L. 2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi et s'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent, pour les communes de plus de 3.500 habitants, de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport est transmis dans les quinze jours du vote au Préfet ainsi qu'au Président de l'intercommunalité dont la commune est membre. Il est également mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours qui suivent son examen par le conseil municipal et dans le mois sur le site internet de la commune.

C'est l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

L'article L2312-1 du Code Général Territorial précise que : « le budget de la commune est proposé par le Mairie et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du Budget de l'Exercice ainsi que les engagements pluriannuels envisagés », dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article 2121-8.

Le règlement intérieur voté le 20 juin 2014 (délibération 2014/39) prévoit à l'article 22 le débat d'orientation budgétaire. Un débat a lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et ne donne pas lieu à un vote mais à une discussion.

Le débat afférent à la présentation du rapport doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique, et doit être transmis au représentant de l'État dans le département. Le rapport est transmis à l'EPCI et mis à disposition du public qui en est avisé par tout moyen, notamment le site internet officiel de la commune.

Les états financiers sont désormais disponibles à l'adresse suivante : https://www.ville-roquefort-les-pins.fr/menu/26/Conseil_municipal

AR PREFECTURE

006-210601050-20190205-2019_08-DE

Regu le 07/02/2019

Le présent document introductif au débat d'orientation budgétaire (DOB) présentera successivement :

1 – Rappels sur la présentation du budget

2 - Le contexte économique et politique mondial

3 – Le contexte économique et politique national

3 – 1 – Les prévisions budgétaires nationales

3 - 2 – Les conséquences pour les collectivités

4 - Analyse de la situation financière et fiscale de la commune de Roquefort les Pins :

- **Données générales,**
- **Sections de fonctionnement et d'investissement,**
- **Endettement,**
- **Fiscalité**

5 – Présentation des priorités et proposition pour les grandes lignes du budget primitif 2019 pour la partie investissement.

1 / RAPPELS DE LA PRESENTATION DU BUDGET

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (budget supplémentaire, décisions modificatives).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année.

Par exemple en dépenses : les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, les frais de personnel, les frais de gestion (fluides, ...), les autres charges de gestion courante (participation aux structures intercommunales, subventions aux associations...), les frais financiers (intérêts des emprunts), les amortissements et les provisions.

En recettes, les produits locaux (recettes perçues par les usagers : cantine, prestations jeunesse et sport, spectacles, crèche, concessions de cimetières, droits de stationnement...), les recettes fiscales provenant des impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières), les dotations de l'État comme la DGF et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales (Région, Département).

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou des travaux nouveaux. Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les recettes destinées au financement des dépenses d'investissement comme les subventions d'investissement, la Dotation Globale d'Équipement, les emprunts, le produit de la vente du patrimoine...

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Ainsi, la capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent alimente la section d'investissement en recettes.

Lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses nouvelles d'investissement (construction d'un nouvel équipement, achat de terrains...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement qui couvriront une partie des dépenses
- en recourant à l'emprunt,
- en ayant recours à l'autofinancement donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement ou en augmentant les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts, augmentation des produits perçus par les usagers).

2 / LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

La croissance mondiale du PIB (Produit Intérieur Brut) a atteint 3,7% en 2017 (3,2% en 2016). Cette dynamique de croissance est due au rebond de la production industrielle, à une constante hausse de la consommation, des investissements et des échanges commerciaux depuis le 2e semestre 2016, et aux changements récents de la politique fiscale américaine (baisses d'impôts des entreprises et des ménages).

Cependant, alors que le FMI (Fonds Monétaire International) prévoyait une croissance de 3,9% pour 2018, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) vient d'abaisser cette prévision (à 3,7%) ainsi que ses chiffres pour la plupart des pays du G20 (sauf les États-Unis et la Chine), mettant en avant le regain de tensions commerciales, le resserrement des conditions financières lié à la sortie des politiques monétaires accommodantes, les risques politiques accrus (en particulier en Europe, notamment au Royaume-Uni et en Italie) et le retour des risques financiers, dix ans après la crise.

Pour la zone euro, l'OCDE prévoit une hausse du PIB de 2% seulement cette année (2,4% en 2017), et de 1,9 % en 2019. La France, après avoir atteint 2,3 % en 2017, reculerait à 1,6 % cette année. La croissance du Royaume-Uni, affectée par le Brexit, devrait poursuivre son ralentissement à 1,3 % cette année, après avoir atteint 1,8% en 2017. L'Allemagne, qui a retrouvé l'équilibre de ses comptes publics depuis 2014, affiche cette année encore une croissance supérieure à 2%. Cependant, cette bonne santé s'explique notamment par sa politique de dépenses modérée (peu d'investissements réalisés).

Aux États-Unis, alors que la croissance flirtait ces dernières années autour de 2%, elle devrait en 2018 atteindre et même dépasser les 4%. Le taux de chômage a baissé à 3,8% en mai. Néanmoins, l'euphorie actuelle tient en grande partie à la baisse drastique de l'impôt sur les sociétés votée fin 2017, qui est allée directement grossir les profits des entreprises. Pourtant, cette décision hypothèque l'avenir. En effet, en un an, les recettes publiques ont déjà chuté d'un tiers. Le déficit budgétaire explose littéralement et aura doublé d'ici 2020. Alors que les baisses d'impôts et la croissance devraient attirer les capitaux, les investissements étrangers ont malgré tout fortement baissé, notamment à cause des barrières douanières.

La Russie devrait connaître une croissance de 1,8%, contre 1,5% en 2017. Cependant, par rapport aux précédentes prévisions, le rouble va être légèrement plus faible et les sorties de capitaux plus élevées au cours des 12 prochains mois, en raison notamment des nouvelles sanctions américaines.

En Chine, la croissance a été en 2017 de 6,9%, grâce notamment aux investissements publics dans les infrastructures et dans l'immobilier. Toutefois, la croissance devrait se heurter à la volonté de réduire les surcapacités industrielles, de dégonfler la dette publique et privée chinoise (qui dépasse 250% du PIB), et d'éviter que ne s'envolent encore davantage les prix de l'immobilier dans les grandes villes. L'économie chinoise doit aussi faire face au combat du gouvernement contre la pollution : depuis plusieurs mois, des dizaines de milliers d'usines du nord du pays ont dû fermer ou réduire leur production. Ces mesures, couplées au bras de fer commercial avec les Etats-Unis, induisent une prévision de croissance pour 2018 de 6,5%.

Enfin pour l'Inde, après une croissance de 7,1% en 2016 et de 6,7% en 2017, le PIB devrait s'élever à 7,3% en 2018, faisant du pays le nouveau moteur de l'économie mondiale. L'introduction d'une taxe nationale sur la vente des marchandises et des services et le flux d'investissements étrangers ont dynamisé le pays, dont la population demeure néanmoins très pauvre.

3 / LE CONTEXTE NATIONAL

3-1 / PREVISIONS BUDGETAIRES NATIONALES

En 2017, la croissance française a été plus dynamique que prévu, atteignant un taux inédit depuis dix ans : 2,3 % (1,1% en 2016). Toutefois elle devrait ralentir en 2018 et s'établir à 1,6%, pour diverses raisons : le « contrecoup » de la croissance vigoureuse de 2017, une consommation des ménages en baisse, l'impact des grèves dans les transports, ainsi que d'autres facteurs internationaux tels que la forte remontée des prix du pétrole, la hausse de l'euro par rapport aux autres monnaies, le renforcement des tensions protectionnistes, les craintes sur la politique monétaire et l'inflation, ou encore les incertitudes politiques en Europe.

La croissance plus faible, ainsi que la reprise de la dette de SNCF Réseau, vont empêcher la France de tenir son objectif de 2,3% de déficit public en 2018 ; celui-ci devrait être de 2,6%, soit le même niveau qu'en 2017. Pour 2019, le projet de loi de finances prévoit un déficit de 2,8%. Cette augmentation sera due notamment à la transformation du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) en réduction de cotisations patronales (20 milliards d'euros).

La dette publique de la France, fruit de l'accumulation des déficits au fil des ans, est aujourd'hui établie à 2.323 milliards d'euros, ce qui équivaut à 98,6% du PIB. Le gouvernement prévoit que ce taux devrait baisser de 6 points d'ici 2022.

Les grandes lignes du projet de loi de finances 2019 sont :

- Augmentation du pouvoir d'achat (plus de 6 milliards d'euros) : suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, réduction des cotisations chômage et maladie, exonération des heures supplémentaires de cotisations sociales à compter de septembre 2019 ;
- Travail : 2,5 milliards d'euros seront investis pour traiter en profondeur les causes du chômage (le taux de chômeurs tourne autour de 9% en 2018) ; les entreprises bénéficieront de la transformation du CICE en allègements pérennes de charges, de la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, et d'une fiscalité simplifiée par la suppression d'une vingtaine de petites taxes ;
- Protection : revalorisation du minimum vieillesse et de l'allocation adultes handicapés ; les moyens alloués aux armées, à la justice et à l'intérieur seront également renforcés ;
- Avenir : un effort budgétaire important sera porté sur l'éducation (860 millions d'euros d'augmentation du budget, malgré la suppression programmée de 1.800 postes), la recherche, la transition écologique et à travers le « Grand plan d'investissement » du Gouvernement ; la transformation en profondeur de l'action publique s'accélèrera en 2019 avec la réforme de l'audiovisuel public, un nouveau service public de l'emploi, la revue à la baisse des effectifs de l'État et de ses opérateurs (objectif de 50 000 suppressions d'emplois d'ici 2022), ainsi qu'un rééquilibrage de la présence française à l'étranger en fonction des priorités géostratégiques.

Il est à noter que pour la première fois depuis 2001, la sécurité sociale présenterait en 2019 un budget excédentaire (700 millions d'euros).

3-2 / CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES

Après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers État-Collectivités (qui concerne toutes les collectivités et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget principal, en 2016, ont été supérieures à 60 millions d'euros, et sont soumises à un niveau maximal d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement fixé à 1,2 % par an pendant trois ans) et la première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, le projet de loi de finances 2019 ne présente pas de gros bouleversements pour les collectivités locales. Les concours financiers de l'État aux collectivités sont stables par rapport à 2018. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) des communes et des départements est maintenue également, à hauteur de 26,9 milliards €. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local. Le texte prévoit les mêmes péréquations qu'en 2018.

Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à un niveau de 2,1 milliards €, dont 1,8 pour les communes et 0,3 pour les départements, hors FCTVA (fonds de compensation de la TVA). Le gouvernement prévoit une hausse de 37 millions € du FCTVA, en raison de la reprise de l'investissement local. Les régions devraient quant à elles bénéficier de 166 millions € supplémentaires.

Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées au projet de loi dédié (annoncé pour le premier trimestre 2019), qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale. Toutefois, le dégrèvement de la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation

(65%), pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018), est bien confirmé. La troisième tranche interviendra en 2020, l'objectif étant de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires, pour au moins 80% des ménages. La question des 20% de contribuables non concernés pour le moment par cette exonération sera abordée dans ce projet de loi.

En ce qui concerne la compensation pour les communes, l'une des pistes du gouvernement serait un transfert vers les communes de la part de taxe foncière actuellement allouée aux départements et les intercommunalités. Mais rien n'est officiel pour le moment.

Par ailleurs, la baisse des contrats aidés se poursuit : ils devraient plafonner à 130 000 l'an prochain (la commune de Roquefort les Pins en a 10 actuellement).

Au niveau local

La baisse de la DGF pour participation des collectivités a l'effort de réduction du déficit de l'État telle que prévue avant la réforme impactera le budget de la commune encore en 2019.

Par ailleurs le financement de la progression de la péréquation verticale de l'État vers les collectivités est assuré par la minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale, péréquation financée par un nombre réduit d'EPCI en lien avec la création des métropoles.

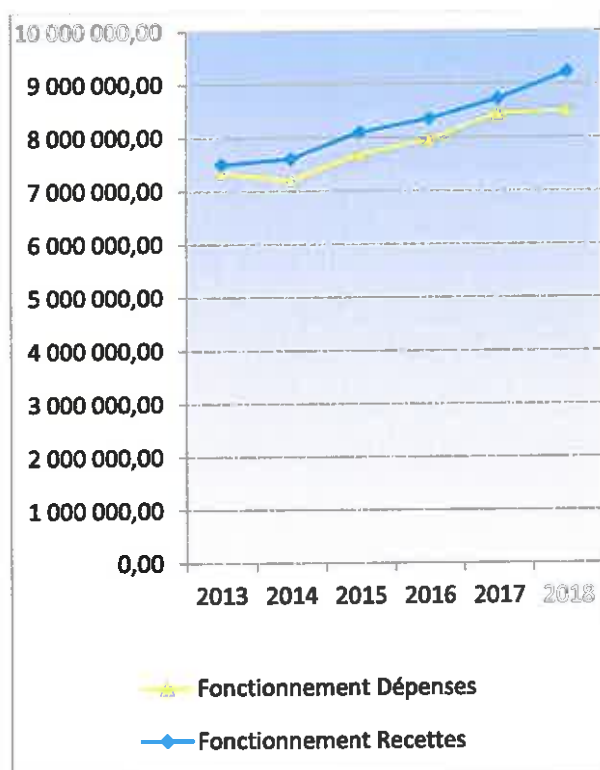
Cela devrait encore venir diminuer les recettes de fonctionnement de la commune.

Le montant prévisionnel de la dotation globale forfaitaire en 2019 devrait rester stable.

C'est donc dans un contexte toujours plus difficile que la Commune de Roquefort les Pins doit parvenir à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, et assurer un développement équilibré du territoire, tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

4 / ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET FISCALE DE ROQUEFORT LES PINS

Les données présentées sont issues du compte administratif de la Commune de Roquefort les Pins et sont analysées sur la période 2013/2018.

Analyses du budget de fonctionnement

Pour l'année 2018 :

- Nos recettes sont de **9 219 320 €**
- Nos dépenses de **8 503 219 €**

Cela permet, à la collectivité, de dégager de l'autofinancement sur l'exercice annuel 2018.

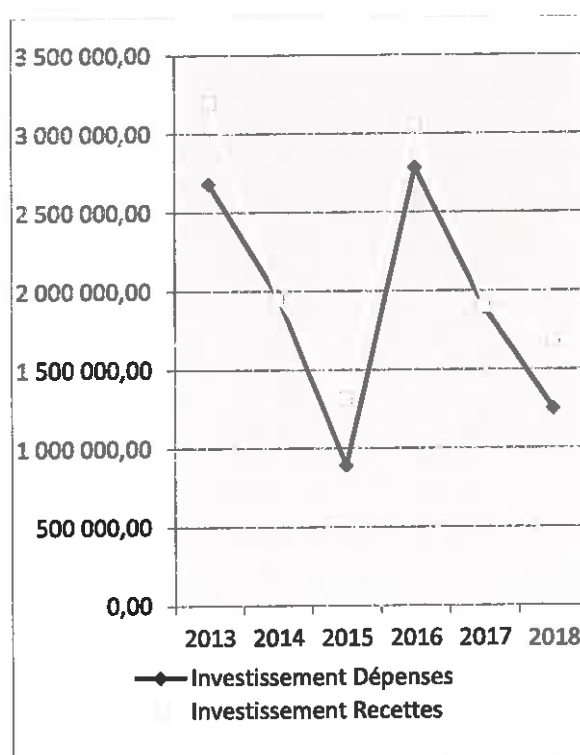
La maîtrise du budget principal communal reste une priorité en étant attentif à la masse salariale et à la politique de nos achats publics.

Analyse budget d'investissement

Les subventions des opérations des années antérieures se poursuivent selon les prévisions comptables.

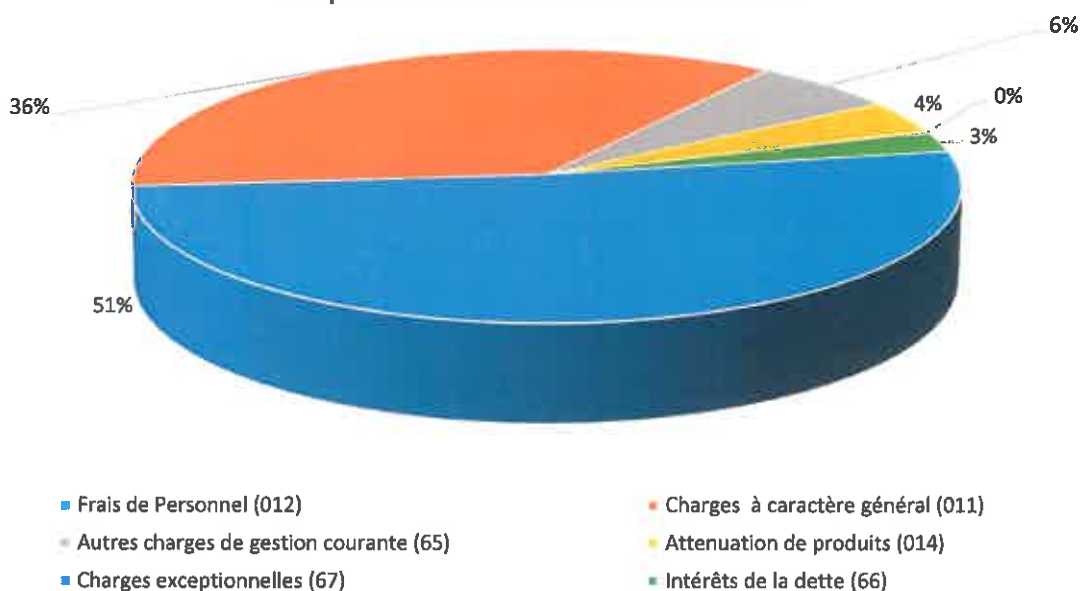
La Commune a réalisé pour **792 040€** de travaux sur l'année 2018.

Pour 2018, il a été réalisé une campagne de réfection de voirie communale, des travaux dans les bâtiments communaux et des aménagements dans les quartiers.



Dépenses de fonctionnement

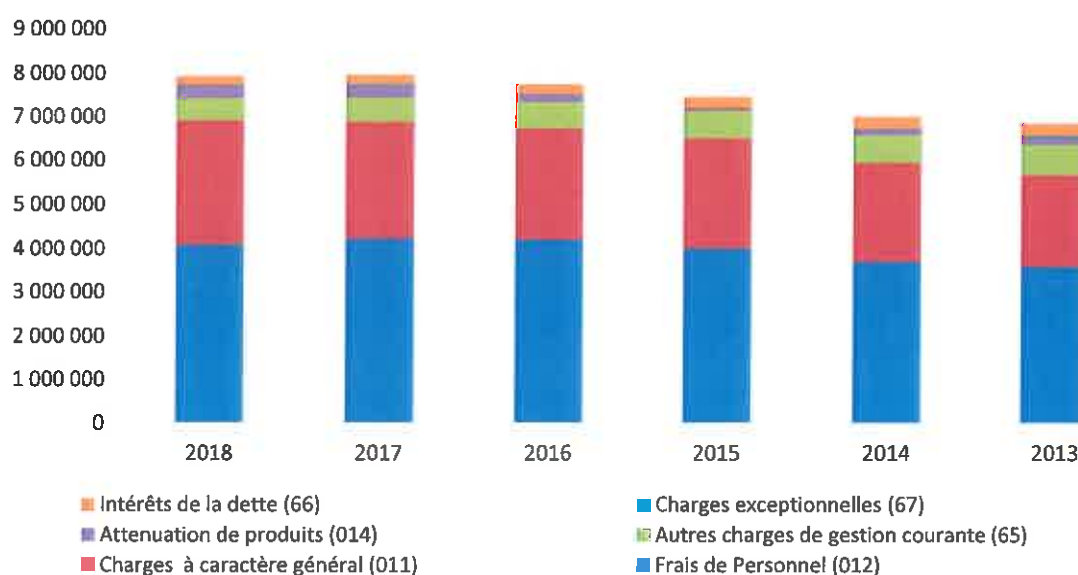
Dépenses de fonctionnement 2018



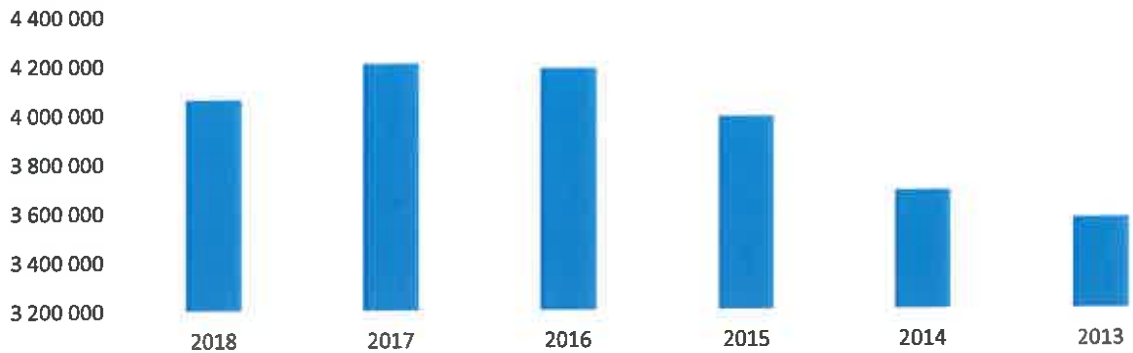
Les frais de personnels sont à hauteur de 51% (pour rappel 53% en 2017) par rapport au montant total des dépenses. Pour rappel, la moyenne de la strate est de 55%.

Le poids financier des dépenses de personnel (dépenses de personnel / Recettes réelles de fonctionnement) est dans la moyenne nationale qui est de 49 %.

Depenses de fonctionnement - Analyses



Dépenses de personnel



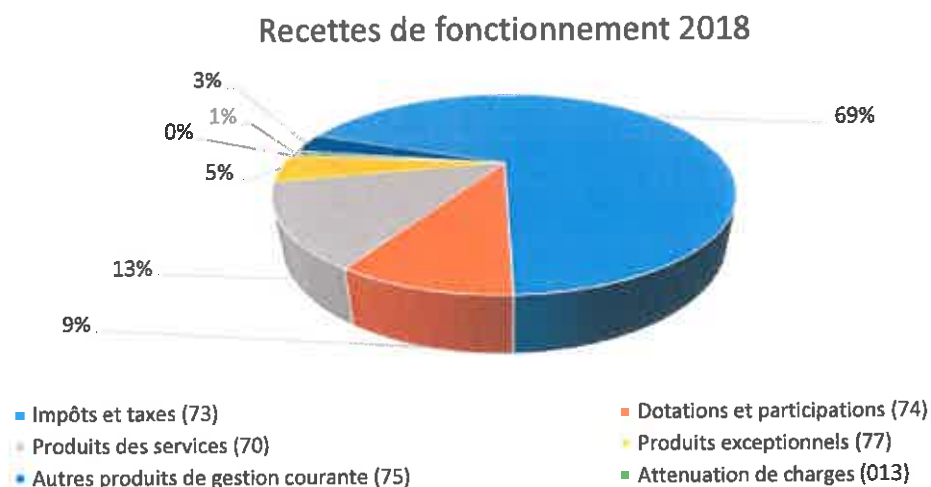
La masse salariale de la Mairie de Roquefort les Pins était au 31/12/2018 de **119 agents** avec la répartition suivante :

Statut	Femme	Homme	Total
Titulaire	46	26	72
Non Titulaire	31	6	37
Contractuel (emploi aidé)	9	1	10
Total	86	33	119

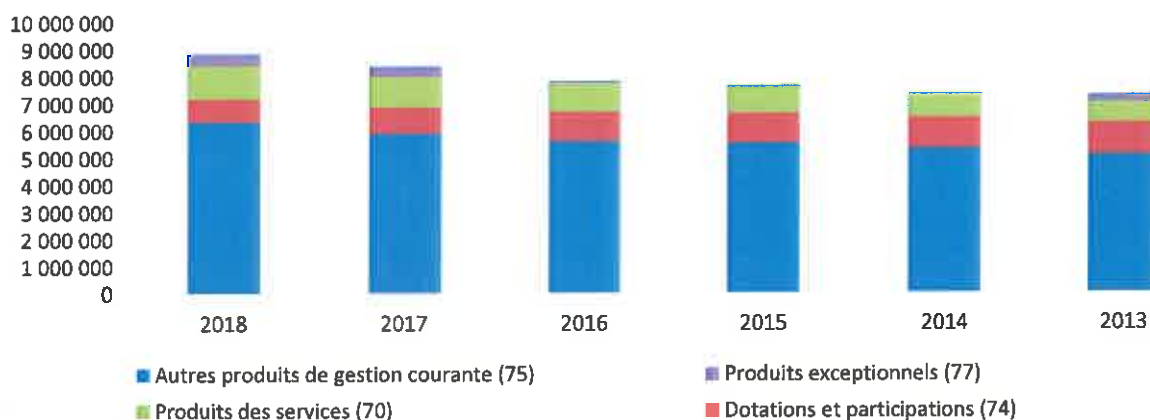
Le montant des dépenses liées au personnel (salaire, charges, formations, ...) est pour 2018 de **4 064 944€** (pour rappel en 2017 = 4 211 500€).

Un travail d'optimisation a été réalisé afin de recentrer les missions et les emplois du temps des agents municipaux. De plus, les départs à la retraite n'ont pas été remplacés en 2018.

Recettes de fonctionnement



Recettes de fonctionnement - Analyse

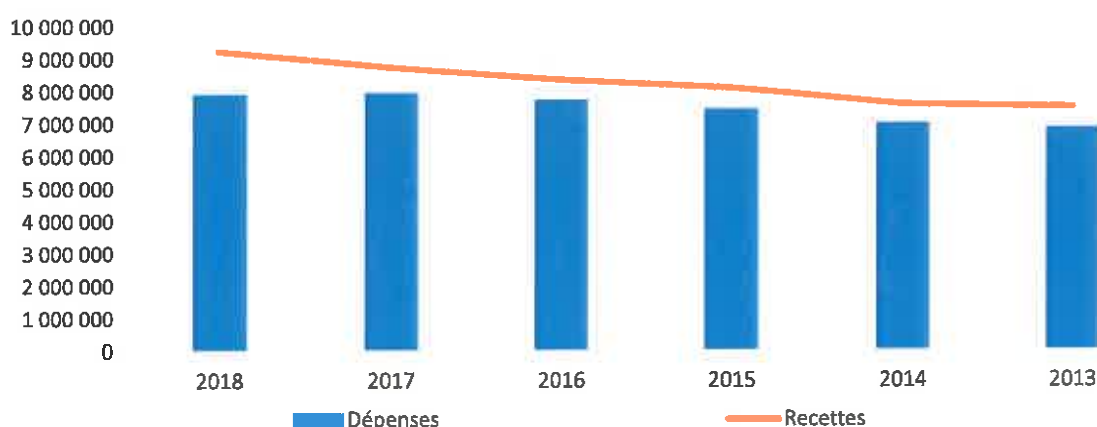


On observe que la Commune de Roquefort les Pins dépense **1249€/habitant** (moyenne de la strate 1049 €/habitant) sur l'année 2018.

Notre ratio de recettes est de **1 354€/habitant** (moyenne de la strate 1174€) pour l'année 2018.

Cela est en lien avec le développement de nos services publics (cinéma, garderies, cantine, ...) et des nouvelles missions transférées par l'État (urbanisme, procédure pacs, autres procédures dématérialisées, ...)

Dépenses et recettes de fonctionnement

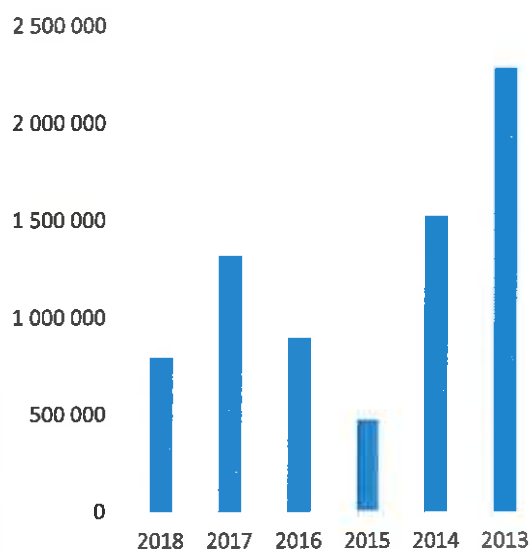


On note que nos recettes pour 2018 sont dues à 69% des produits des impôts et taxes avec une ressource fiscale totale de **935€** par habitant avec une moyenne pour la même strate de **728€** par habitant.

Pour rappel, nos taux communaux sont pour l'année 2018 :

- Foncier bâti = 13,07% (moyenne de strate 14,71%)
- Taxe d'habitation = 15,17% (moyenne de strate 20,99%)

Total des opérations d'équipements



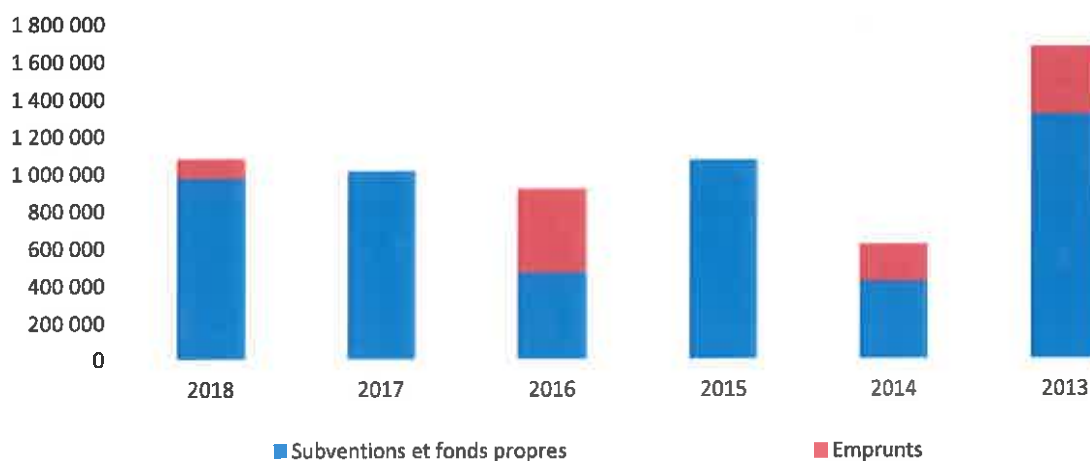
L'année 2018 aura été marquée pour une période de travaux à hauteur de **792 040 €**.

Liste des travaux réalisés :

- Réfection de voiries,
- Travaux dans les bâtiments publics,
- Aménagement dans les quartiers
-

Recettes d'investissements

Recettes d'investissement



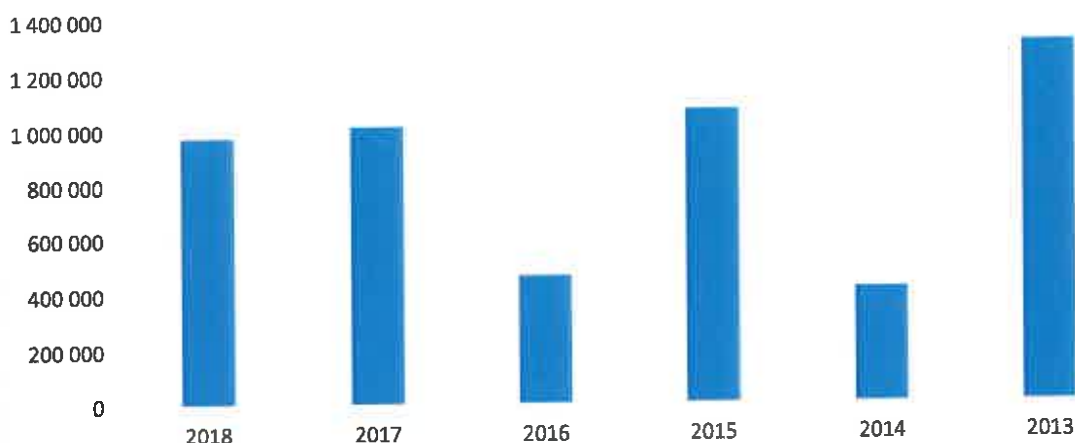
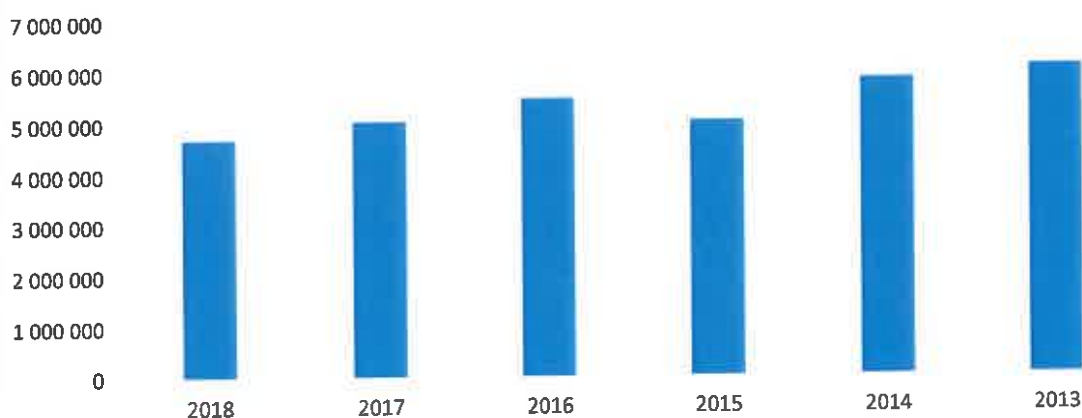
La commune a contracté un emprunt relais de 107 000€ dans le cadre de la concession du centre sur l'année 2018. Pour rappel, cet emprunt sera pris en charge par le concessionnaire Les Nouveaux Constructeurs

On note également une hausse des subventions en corrélation avec la réalisation des investissements durant les années 2017 et 2018.

État des subventions, dotations et fonds propres

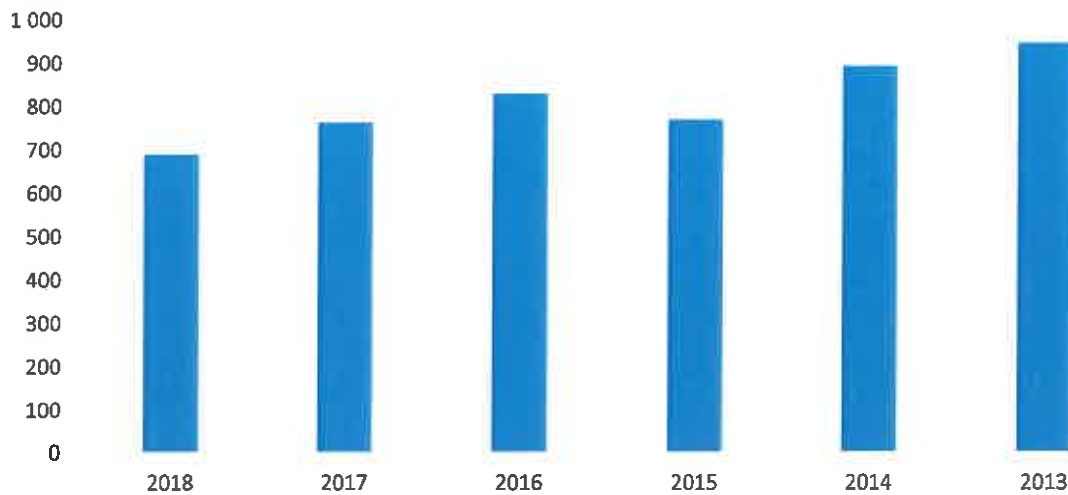
Cette analyse est à mettre en parallèle avec les opérations d'investissements. Les dotations cantonales des années antérieures ont été soldés à la suite d'une campagne de travaux.

Les dossiers sont régulièrement suivis et optimisé sur le plan administratif et financier auprès de nos partenaires institutionnels (État avec la DETR, le Conseil Régional SUD, le Conseil Départemental des Alpes Maritimes et la CASA).

**Analyse de la partie financière****Encours de la dette au 31/12/N**

L'encours de la dette au 31/12/2018 est de 4 697 272€ (pour rappel en 2017 = 5 047 746€). Le ratio de la dette par habitant est de 690€ en 2018 (2017 = 763€ et 2016 = 830€ - pour rappel la moyenne de la strate est de 867€).

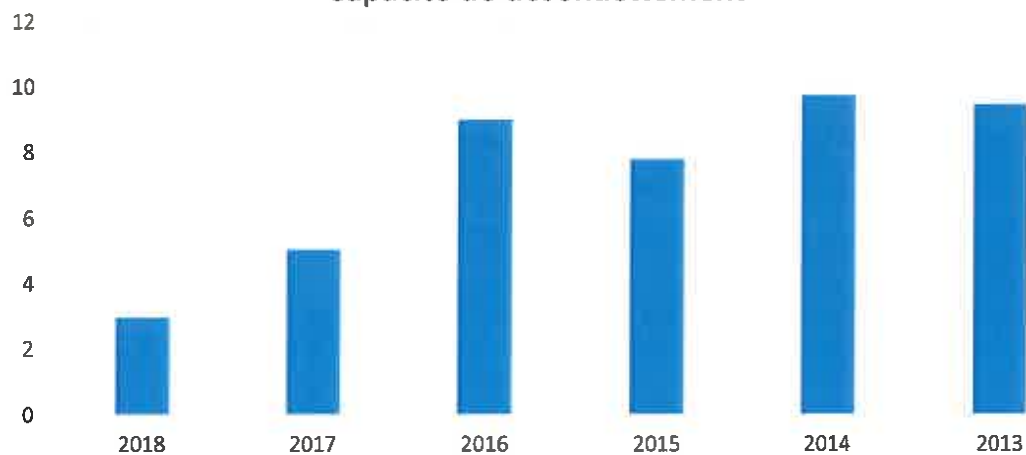
Ratio dette/hbts au 31/12/N

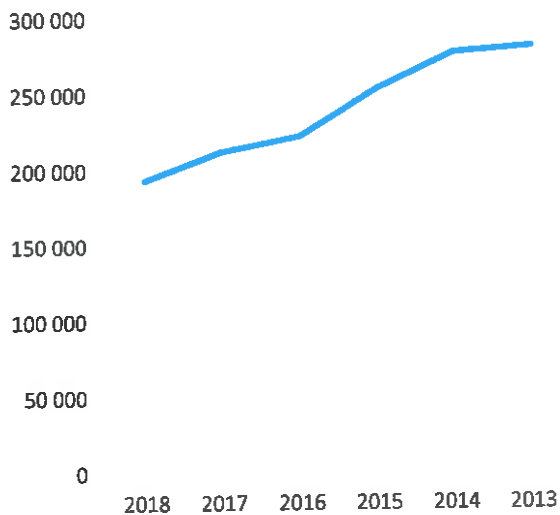
**Capacité de désendettement**

C'est un indicateur de solvabilité qui fixe le nombre d'années qu'il serait nécessaire pour rembourser l'intégralité de la dette selon notre autofinancement et épargne brute.

Au-delà de 15 ans la situation est financièrement plus stable. Notre capacité est de 3 années (fin décembre 2018).

Capacité de désendettement

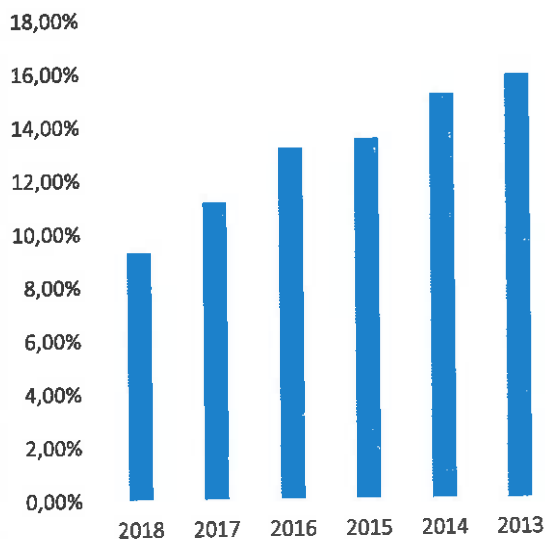




Intérêt de la dette

Nous observons une diminution importante en lien avec la fin de certains anciens emprunts.

La collectivité n'est pas concernée par des emprunts toxiques.

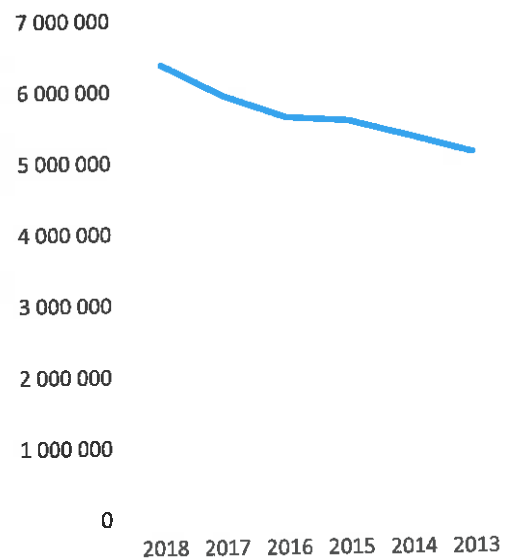


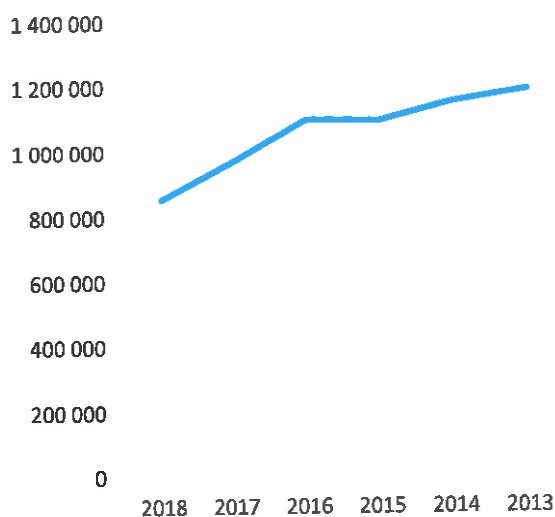
Taux de dépendance financière

Ce taux mesure une partie de la dépendance financière de la commune, il est de 9,3% (pour rappel en 2016 = 13,17% et 2017 = 11,16%) soit un taux très raisonnable.

Recettes fiscales

Le taux d'autonomie financière de la commune de 31% (la moyenne de la strate est de 33%).

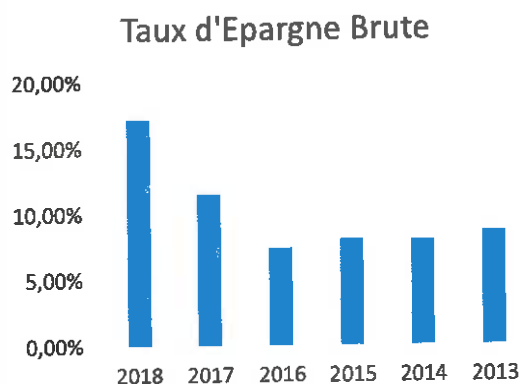
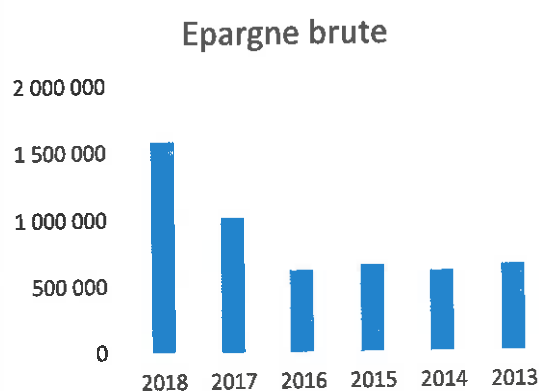




Dotations

Les dotations versées par l'État sont en déclin et les orientations ne sont pas à ce jour rassurantes.

La Commune perd **116 283€** par rapport à 2017 (pour rappel 92 000€ de moins par rapport à 2017 et 130 000€ de perte sur l'année 2016) soit en cumulé depuis 2013 plus de 450 000 €.

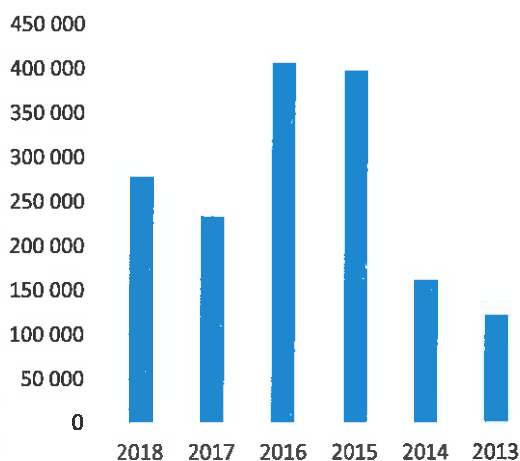


L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

L'épargne brute reste stable c'est un indicateur « d'aisance » de la section de fonctionnement c'est l'excédent indispensable pour couvrir les futurs investissements et le remboursement de la dette.

En 2018, son montant est de **1 582 296€** (pour rappel en 2017 = 1 001 064€ en 2016 = 609 782€). Il a été amélioré ce qui rend la Commune plus dynamique sur le plan financier et solvabilité vis-à-vis des établissements bancaires.

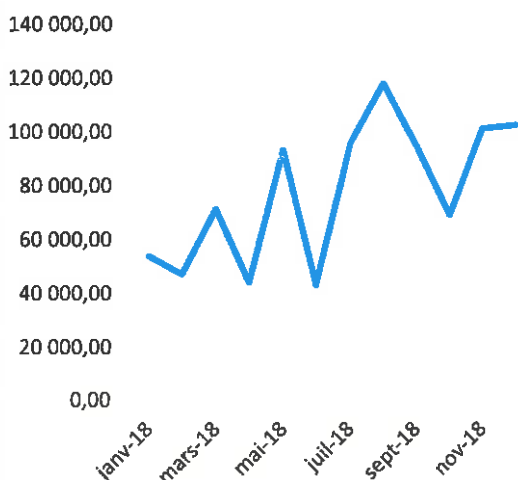
Le taux d'épargne brute équivaut à la valorisation en pourcentage de l'épargne brute. Ainsi le taux d'épargne brute pour la commune de Roquefort les Pins est de **17,16 %** en 2018 (pour rappel 2017 = 11,48%). Le taux est satisfaisant car nous avons de résultat de l'année N-1 qui dégage de l'excédent.



Résultat reporté n-1

En 2018, la Commune reporte **277 840€** (pour rappel en 2017 = 232 317€).

Cependant, la Commune a réalisé des opérations d'investissement et des travaux significatifs (écoles, voirie, ...).



Analyse des droits de mutation 2018

La recette liée aux droits de mutation subit des fluctuations importantes et ne nous permet absolument pas de prévoir un chiffre fiable en début d'année.

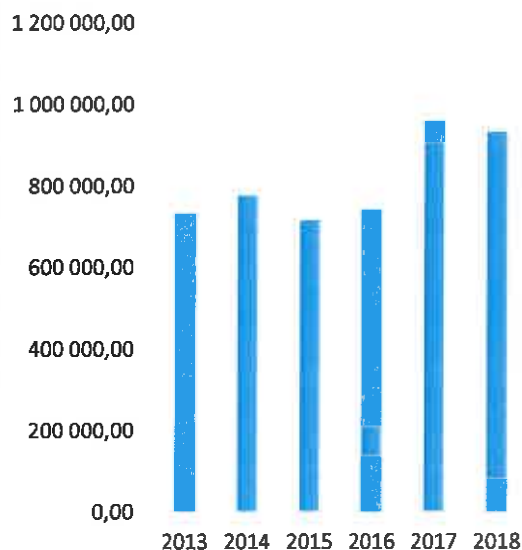
La stratégie adoptée depuis quelques années est de fixer un seuil à 450 000€ qui reste accessible et raisonnable.

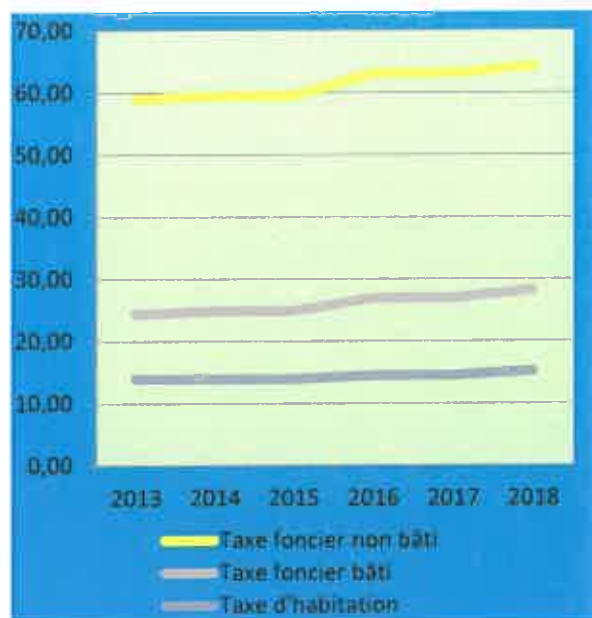
Droits de mutation – État des lieux

On observe une absence de régularité dans les recettes liées aux droits de mutation.

Nous constatons que sur les 5 années la fluctuation est importante et ne présume en rien une recette constante.

Cette année 2018 fut remarquable en raison des ventes immobilières dans le parc individuel et collectif (nouveau programme des Hauts de Roquefort).

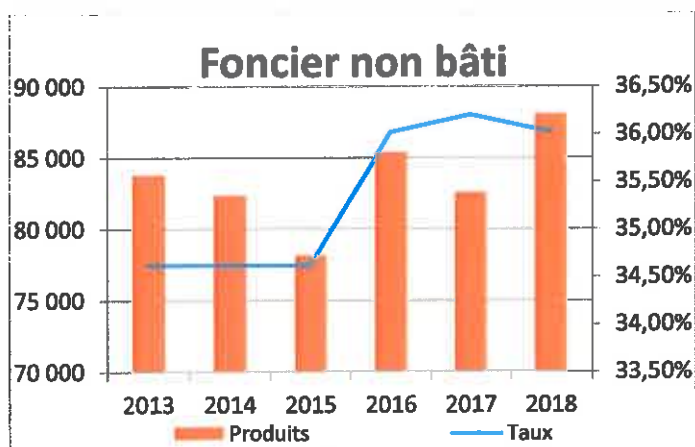
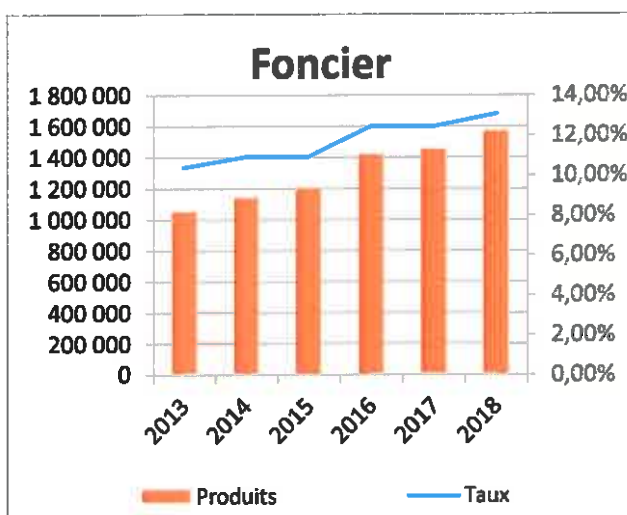
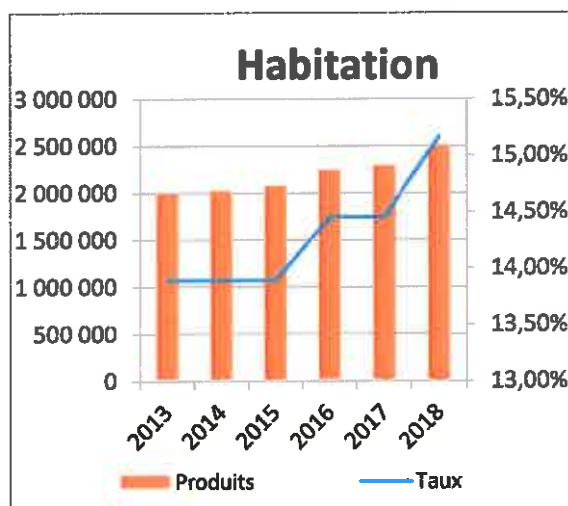


Analyse de la fiscalité communale**Analyse des taux communaux**

On observe une stabilité des taux communaux et une pression fiscale en dessous des moyennes de la strate.

Pour rappel, nos taux communaux sont pour l'année 2018 :

- Foncier bâti = 13,07%
(moyenne de la strate 14,71%)
- Taxe d'habitation = 15,17%
(moyenne de la strate 20,99%)



		2013	2014	2015	2016	2017	2018
Habitation	Base	14 374 000	14 571 000	14 983 000	15 583 301	15 871 000	16 525 000
	Taux	13,89%	13,89%	13,89%	14,45%	14,45%	15,17%
	Produits	1 996 549	2 023 912	2 081 139	2 251 787	2 293 360	2 506 843
Majoration Résidences secondaires				92 208	93 606	103 468	103 468
Total (produits Taxe Habitation + Majoration Résidences Secondaires)				2 173 347	2 345 393	2 396 828	2 610 311
Foncier	Base	10 101 000	10 432 000	10 991 000	11 420 998	11 678 000	12 028 000
	Taux	10,42%	10,94%	10,94%	12,45%	12,45%	13,07%
	Produits	1 052 524	1 141 261	1 202 415	1 421 914	1 453 911	1 572 060
Foncier non bâti	Base	242 100	238 000	225 800	237 040	228 100	244 500
	Taux	34,62%	34,62%	34,62%	36,02%	36,20%	36,02%
	Produits	83 815	82 396	78 172	85 382	82 572	88 069
Total		3 132 888	3 247 568	3 361 726	3 759 083	3 829 843	4 166 971

5 / PRESENTATION DES PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019, qui sera soumis au vote début avril, devra assurer une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale et des charges de gestion courante

Recettes

- Un travail sur l'optimisation fiscale et sur les services fournis à la population
- La poursuite du versement du Fonds de Compensation de la TVA en fonction des investissements de l'année N-2.
- Une action forte en faveur de recherches de sources de financements complémentaires (subventions, mutualisation d'actions et de missions, ...).
- Il va falloir attendre les modalités du Gouvernement concernant la suppression de la taxe d'habitation pour certains foyers en 2019 et sa disparition totale à compter de 2020.

Dépenses

- Concernant le fonctionnement, la poursuite de la maîtrise des charges sur l'exercice prochain sera un axe prioritaire.

- Face à la conjoncture internationale et les fluctuations des prix des matières premières (carburant, fer, béton, transports, ...) et en raison des événements et de l'instabilité économique et politique, nous risquons d'avoir des prix en hausse sans en avoir la maîtrise (le prix du brut risque de subir une hausse).

- L'optimisation de la masse salariale fait partie des priorités du mandat tout en conservant une qualité de la situation statutaire des agents et une politique de formation et de passage des concours.

- La stratégie « achat » est un axe fort depuis de nombreuses années et cela permet d'obtenir des produits et des prestations avec des tarifs les plus justes après négociation conformément au code des marchés publics.

- En outre, un certain nombre de nouveaux projets ont été initiés en 2018 faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle comme la construction du nouveau groupe scolaire, le changement de la pelouse synthétique sur le stade de foot et le nouveau poste de Police Municipale.

Tableau des projets d'investissement 2019

MAIRIE DE ROQUEFORT LES PINS - PROPOSITION BUDGET INVESTISSEMENT 2019			
ACTION		MONTANT € HT	OBSERVATIONS
VOIRIE	Dotation cantonale	200 000	
	Hors dotation	50 000	
AMENAGEMENT	Quartiers	250 000	
	Pelouse synthétique	400 000	
TRAVAUX	Entretien bâtiments publics	50 000	
	École maternelle sol souple	10 000	
	Cantine maternelle – extension	90 000	
	Cimetière	60 000	
MATERIELS TECHNIQUES	Centre Technique Municipal et services	40 000	
	Informatique (mairie et écoles)	20 000	
	Mobiliers écoles	5 000	
SECURITE	Éclairage public	30 000	
	Vidéoprotection	30 000	
	Divers	10 000	
TOTAL DES PROJETS 2019		1 245 000	

Pour rappel sur 2018 :

GROUPE SCOLAIRE (2018)	Maitrise d'œuvre	332 904,84
	Études (géomètre, sol, ...)	13 325,00
	Travaux préparatoires (débroussaillage)	6 700,00
	Travaux gros œuvre et finitions	2 624 969,80
GROUPE SCOLAIRE (2019)	Complément de travaux (piste périmétrale et logements)	236 000,00
TOTAL CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE		3 117 899,64